

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2019

Séance du 28 mai de l'an 2019, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 22 mai 2019, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe Le Goux, Président. La séance est ouverte à 18h38.

Personnes présentes:

M. BIENVENU Yves, M. BRIAND Jean-François, Mme COLLIN Noëlle, M. CONNAN Bernard, Mme CORSON Laurence, Mme DESCAMPS Roselyne, M. FOLLET Denis, M GEFROY Jean-Michel, M. GOURDAIN Michel, M. GUEGAN Jean-Luc, M. GUILLAUME André, M. GUILLERM Yves, M. GUILLOUX René, M. HEUZE Joël, M. JOURDEN Jean-Yves, Mme LANCASTER Christine, M. LANCIEN Michel, M. LE BIHAN Gilbert, Mme LE GARFF-TRUHAUD Francette, M. LE GOUX Jean-Pierre (18h41), M. LE GOUX Philippe, Mme LE SAINT Florence, M. LE VAILLANT Jean-Paul, M. LE VERRE Jean-Baptiste, Mme L'HOSTELLIER Stéphanie, M. LOPIN Patrick, M. MANAC'H Denis, M. MARTIN Jean-Pierre, M. MORIN Didier, M. MORVAN François, M. NICOLAZIC Arsène, M. POMMERET Jean-Yves (18h49), Mme RONDOT Marie-Ange, Mme ROUTIER Gaëlle, Mme VERITE Chantal.

Pouvoirs :

M. BOISSIERE Olivier à M. LE VAILLANT Jean-Paul, M. COMPAIN Xavier à M. GOURDAIN Michel, M DELSOL Philippe à M. LE GOUX Philippe, Mme DELUGIN Chantal à Mme LE GARFF-TRUHAUD Francette, M. DORNEMIN Jean-Luc à M. HEUZE Joël, Mme JOUAN Anne-Marie à M. BIENVENU Yves, Mme QUILIN Joëlle à Mme LANCASTER Christine.

Suppléants:

M. HELARY Richard suppléant de Mme GEFROY Sandrine.

Absents excusés :

M. HERVIOU Alain.

Absents :

M. JOURDEN Jean. M. KERRIEN Yvonnick. M. LE CALVEZ Marcelin. M. LE COQU Yves-Jean. M. ROUAULT Hervé. Mme TANGUY Béatrice.

M. LE BIHAN Gilbert est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

En exercice: 50 Présents: 36 dont suppléants : 1 Votants: 43 dont pouvoirs : 7

19-115 : Petite enfance, enfance, jeunesse : Jeunesse : Tarification des camps et séjours

Monsieur le Vice-président rappelle la délibération 17-182 du 29 mai 2017 par laquelle le Conseil communautaire validait les tarifs des camps et séjours. Il est proposé d'harmoniser ces tarifs pour toutes les familles, en appliquant une tarification au Quotient Familial.

Par ailleurs, il est également proposé que le tarif pour un habitant extérieur à Leff Armor appliqué pour les camps, soit 35€/jour, soit étendu aux séjours France et étranger.

		Taux d'effort	Quotient Familial	Coût journée	Extérieurs
Séjours	Plancher	3.10%	750	23.25 €	35.00 €
	Plafond	3.10%	1050	32.55 €	

Camps	Plancher	2.80%	750	21.00 €
	Plafond	2.80%	1050	29.40 €

Vu la délibération 17-182 du 29 mai 2017 par laquelle le Conseil communautaire fixait la tarification des camps et séjours,

Entendu le rapport de Monsieur le Vice-président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer dès à présent la tarification ci-dessus pour les camps et séjours.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Président,
Philippe Le Goux

